

**DEPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**  
**Code Postal 32190**

N° D 2023/13

**DÉCISION DU MAIRE**

**prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal**

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre 1<sup>er</sup>, titre 2, chapitre 2, relatifs à l'organisation de la commune et aux attributions du Maire ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 12 mai 2021 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de louer des bennes et un camion polybenne à l'occasion des Fêtes de Pentecôte 2023.

**DECIDE**

**Article 1** : DE SIGNER le devis avec l'entreprise LASBAT Transport L'Orée du Bois 32190 CASTILLON DEBATS pour les prestations suivantes :

-location camion benne : 100 € HT/ jour.

-mise en place des 8 bennes pour la période de pentecôte : 720 € HT

-enlèvement et acheminement des bennes vers le Houga en camion remorque (2 bennes) : 280€ HT le voyage.

-en camion solo : 230€ HT le voyage.

**Article 2** : Dit que la somme correspondante sera imputée à l'article 6135 du budget Festivités.

**Article 3** : Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

**Article 4** : La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

À VIC-FEZENSAC,  
Le 11 avril 2023

Madame le Maire,  
**Barbara NETO**

